



Compte rendu de la réunion du 18 juin 2019

Thème du jour : Poursuite de la rédaction de la « Charte de la participation des habitants »

Participants : 9 personnes présentes (Isabelle, Jean-Claude, Sandrine, Francine, Daniel, Nicole, Nathalie, Muriel, Thierry)

Charte de la participation des habitants

Poursuite des réflexions entamées lors des réunions mensuelles du [16 avril](#) et du [21 mai](#)

A l'exemple de la [charte de Meylan](#) (commune de 17000 habitants dans la banlieue de Grenoble), il est proposé de débiter la charte par l'énoncé de principes fondamentaux pour lesquels des modalités concrètes de mise en pratique seront ensuite déclinées.

La réunion a permis d'énoncer les principes suivants (voir photo en annexe) :

- Bienveillance et respect mutuel
- Bien commun et intérêts particuliers
- Exigence de transparence et de sincérité
- Ouverture à tous. Faire entendre la parole muette.
- Mise en débat public des points de vue
- Prise en compte des impératifs de préservation de l'environnement
- Concertation en amont et construire ensemble les projets structurant ou impactant
- Droit de proposition et d'initiative des citoyens

Cette liste reste à travailler :

- Des propositions sont faites pour remplacer les mots par des verbes ce qui renforce l'idée énoncée, exemple : « Mettre en débat » plutôt que « Mise en débat »...
- Des thèmes peuvent être regroupés.
- Des thèmes peuvent être introduits par « Nous citoyens, nous souhaitons que.... »
- D'autres thèmes peuvent être rajoutés.
- Les thèmes seront à hiérarchiser

La question est posée de savoir si cette charte s'adresse à tous les citoyens ou plutôt aux candidats potentiels aux prochaines élections.

Question: « Un élu est-il un citoyen comme un autre ? »

Il conviendra ensuite de travailler les propositions concrètes de mise en œuvre de ces principes.

Points divers

- On reparle du chemin de Fontenelle dont le débouché sur la RD 7 a été fermé sans consultation.
- Nathalie nous informe des avancées sur le projet d'habitat participatif du site des « Deux canaux » : deux ou trois cerisiers seraient menacés. Nathalie rappelle la loi qui interdit de couper des haies entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ([article D615-50-1](#) du Code Rural et [arrêté ministériel](#))
- Nathalie nous conseille de visionner la [conférence gesticulée](#) sur l'urbanisme et la concertation.
- Jean Claude rappelle que notre association avait auditionné Mme Brémond, élue aux affaires sociales. La démarche avait été intéressante et pourrait être renouvelée sur d'autres thèmes.
- Nicole nous parle de son intérêt pour les hirondelles dans le village. Un recensement des nids est lancé par la LPO (ligue de protection des oiseaux). Notre association a proposé d'y participer mais reste en attente de réponse.
- Isabelle et Sandrine évoquent les 17 points des ODD (objectifs de développement durable) ainsi que la possibilité de se former aux techniques d'animation participative par des [MOOC](#)
- Francine souhaite que la commune fournisse l'organigramme de ses services communaux
- Thierry fait le bilan de la participation de l'association à la journée « Un dimanche en Durance » organisée par le SMAVD (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance)
- Un petit coucou d'Antoine Allegrini qui proposerait que l'on se voit avec comme autre élu Bruno Laquay au sujet de notre participation à la journée du patrimoine.
- Jean Claude propose de contacter la LPO (avec Muriel) pour un travail de recensement de la faune dans les ruisseaux d'arrosage. Thierry indique qu'il les a contactés (par mail) pour ce type de travail sur le Piboulon, sans réponse à ce jour.

Mallemort le 19 juin 2019
Muriel et Thierry

